

# VITICULTURE

ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin  
de santé  
du végétal  
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du  
réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



Bulletin n°16  
Mardi 28 juin 2016

## Faits marquants

**Mildiou** : risque stable.

**Black-rot** : période de forte sensibilité des baies.

**Oïdium** : 19% des parcelles présentent des symptômes sur grappes.

**Vers de la grappe** : premières perforations en secteurs très précoces et précoces.

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



grains de plomb (2-3 mm)



grains de pois (4-5 mm)



fermeture de la grappe

## Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade baies de 8-9 mm à fermeture, stade baies de 9-11 mm majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade baies de 4-5 mm à fermeture, stade baies de 8-9 mm majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade baies de 2-3 mm à début fermeture, baies de 6-8 mm majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 2-3 mm à baies de 10-12 mm, stade baies de 4-6 mm majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade baies de 2-3 mm à baies de 4-5 mm, stade baies de 3-4 mm majoritaire.

## Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade baies de 10-15 mm.

Secteur III (moyen) : stade baies de 10-12 mm.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 8-10 mm.

Secteur V (très tardif) : stade baies de 4-5 mm.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr) rubrique  
« Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
contact@paca.chambagri.fr  
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN  
Elisabeth RICAUD  
CIRAME  
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres  
84200- CARPENTRAS  
ricaud-e@agrometeo.fr  
04 90 63 22 66

## Mildiou

### Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



Photos CA84



Mildiou sur grappes

### Rot gris :

Les boutons floraux et jeunes baies (jusqu'au stade 2-3 mm) se couvrent d'efflorescences blanches : c'est le "Rot gris".



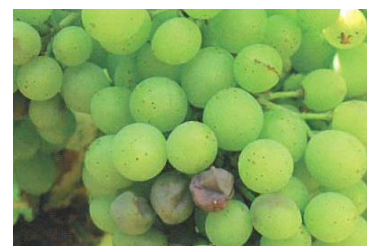
Photo CA13

**Rot brun** : l'envahissement des baies par le mycellium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

(extrait du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*")



## Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

### Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 0,5 à 2 points.

### Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés, essentiellement sur feuilles, issus des contaminations de la mi-juin. Ils sont en cours d'extériorisation.

52% des parcelles observées du 22 au 28 juin ne présentent pas de symptôme sur feuilles, 91% des parcelles observées ne présentent pas de symptôme sur grappes.

**Estimation du risque** : fort en cas de pluie.

## Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

### Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 0,5 à 2,5 points.

### Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés essentiellement sur feuilles. Ils sont en cours d'extériorisation.

66% des parcelles observées du 22 au 28 juin ne présentent pas de symptôme sur feuilles, 94% des parcelles observées ne présentent pas de symptôme sur grappes.

**Estimation du risque** : fort en cas de pluie dans le nord du territoire et zone Ventoux, moyen en cas de pluie ailleurs.

## Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

### Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 1 à 2,8 points.

### Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés essentiellement sur feuilles. Ils sont en cours d'extériorisation.

79% des parcelles observées du 22 au 28 juin ne présentent pas de symptôme sur feuilles, 89% des parcelles observées ne présentent pas de symptômes sur grappes.

**Estimation du risque** : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, localement moyen à fort en cas de pluie sur les secteurs avec symptômes, très localement fort à très fort en cas de pluie sur les secteurs de Arles ville, Fonvieille, St Rémy de Provence, Tarascon, Aurons, Noves et St Etienne du Grès.

## Territoire Provence

### Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont le plus souvent en baisse de 0,5 à 2,5 points, en hausse de 0,5 à 4,8 points sur les rares secteurs ayant reçu 2 épisodes pluvieux contaminants du 15 au 19 juin.

## Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés essentiellement sur feuilles. Ils sont en cours d'extériorisation.

80% des parcelles observées du 22 au 28 juin ne présentent pas de symptôme sur feuilles. Aucune parcelle du réseau ne présente des symptômes sur grappes.

**Estimation du risque ( Territoire Provence )** : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.



## Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitant les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

 **Rechercher les foyers primaires et repiquages** issus des contaminations localisées des 15, 16, 17 ou 18 juin.

## Black Rot :

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°4)

### Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

## Observations

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles sont observés.

Sur 126 parcelles observées du 21 au 28 juin, 28 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 2 parcelles seulement présentent des symptômes sur grappes, parcelles situées majoritairement dans les territoires sud Drôme/Enclave des Papes et Côtes du Rhône/Vallée du Rhône ainsi qu'à l'ouest des Bouches du Rhône (Tarascon, Noves).

**Estimation du risque** : risque faible sur les secteurs non concernés par cette maladie en 2015 et sans symptôme actuellement, moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme actuellement mais ayant présenté des attaques en 2015, fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes actuellement. Attention : **sensibilité maximale des baies du stade nouaison à fermeture de la grappe.**





Black rot sur feuille (photo CA26)

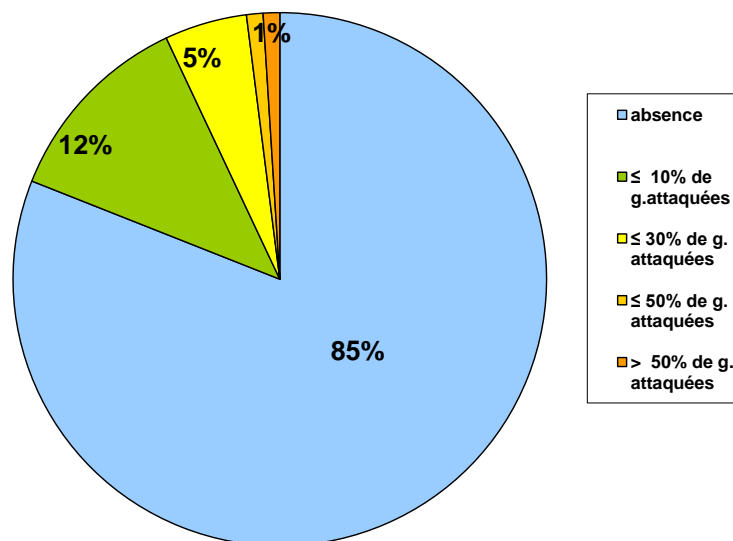


Black-rot sur grappe (photo CA26)

## Oïdium

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°4)

**Observations** : oïdium sur grappes



Sur 146 parcelles observées du 22 au 28 juin, 28 parcelles présentent des symptômes sur grappes.

**g=grappes**

**Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende**

Faire les bilans oïdium sur grappes au stade fermeture.

Estimation du risque : fort sur tous les secteurs de précocité.

## Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 2ème génération

**Éléments de biologie** : Cf bulletin n°2

### Observations :

Le vol de la deuxième génération diminue en secteur I. Les premières pontes sont observées en secteur IV, les premières perforations en secteurs I et II. La modélisation ACTIV prévoit les premières larves L3 à partir du 30 juin en secteur II, du 3 juillet en secteur III, du 7 juillet en secteur IV.

**Estimation du risque** : faible à moyen, localement fort.

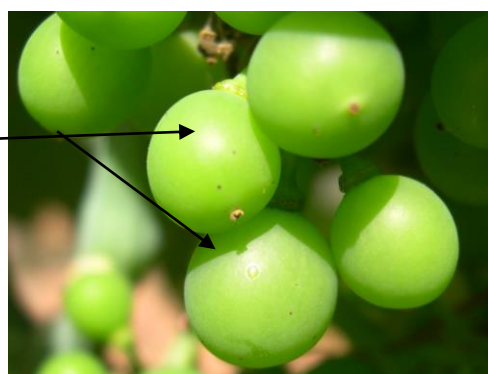


Eudémis adulte



Cochylis adulte

pontes  
photo CA 83



larve d'eudémis



perforation

larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

**Les abeilles butinent, protégeons les !**  
**Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

**COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Eléonore Guinot (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*